



LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

LA MINISTRE CHARGÉE
DES TRANSPORTS

Paris, le **19** JUIN 2018

à

Madame la Cheffe de service
de l'Inspection générale des finances,

Madame la Vice-présidente du conseil général de
l'environnement et du développement durable,

Objet : Évolution de la gestion du réseau routier national non concédé.

A la suite du transfert en 2006 aux départements de 18 000 km de « routes nationales d'intérêt local », l'État reste gestionnaire de 21 200 km de routes nationales, dont 8 951 km de réseau routier national concédé composé d'autoroutes à péage, et 12 254 km de réseau routier national non concédé. Ce dernier, qui représente environ 1 % du réseau routier français, supporte 19 % du trafic et constitue un réseau structurant d'intérêt national et européen.

Le budget annuel consacré à l'entretien et à la maintenance du réseau routier national non concédé, en conformité avec la priorité affichée par le Gouvernement en faveur de l'entretien du réseau existant, a progressé pour atteindre un montant global de 745 M€ en LFI 2018, soit une augmentation de +100 M€ dans le budget pour 2018. Une nouvelle augmentation de +50 M€ est prévue pour 2019.

Cette hausse des moyens doit néanmoins s'accompagner d'une réflexion stratégique sur la gestion du réseau national non concédé sur le long terme, qui ne saurait se réduire à la recherche de moyens financiers supplémentaires, mais doit permettre une optimisation de l'utilisation de ces ressources.

Dès lors, nous souhaitons vous confier une mission conjointe afin de déterminer les pistes les plus pertinentes de réforme de la gestion du réseau routier national non concédé.

Tout d'abord, vous procéderez à un diagnostic sur la situation actuelle, en vous attachant notamment à estimer et comparer le coût linéaire d'entretien et d'exploitation avec les réseaux concédés et départementaux comparables, en veillant à tenir compte des spécificités de ces réseaux respectifs et des modes de gestion. Vous apporterez également une analyse comparée du coût linéaire d'entretien et d'exploitation du réseau routier national non concédé au regard des modèles de gestion développés à l'étranger pour leurs réseaux routiers d'intérêt national. Vous pourrez appuyer votre diagnostic sur l'évaluation de la politique du réseau routier national réalisée par le SGMP en 2016, ainsi que sur l'audit du réseau routier national réalisé par les bureaux d'étude suisses IMDM et Nibux dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation des infrastructures.

Puis vous étudierez les différentes pistes d'amélioration de la gestion du réseau routier national non concédé, tant en ce qui concerne son exploitation que son entretien et sa régénération. Vous évaluerez notamment la possibilité, de façon non exclusive :

- d'un recentrage du réseau national, par un transfert aux collectivités pertinentes de certaines portions ;
- d'un adossement de certains tronçons aux concessions autoroutières existantes, dans le respect des règles européennes et nationales, notamment au regard des dispositions introduites par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- de la création d'un opérateur en charge de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales de France ;

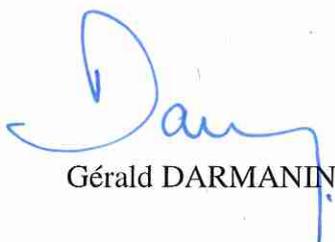
Vous veillerez à documenter les implications financières de telles opérations, pour l'usager, pour le budget de l'État et sur l'évolution des dépenses publiques globales,

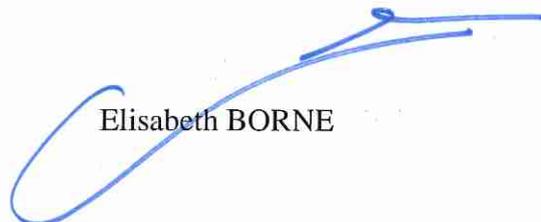
Enfin, vous analyserez les pistes de réforme plus globales de la gestion du réseau routier national non concédé, en particulier des modèles reposant sur une externalisation renforcée et sur une décentralisation accrue.

S'agissant du recours à l'externalisation, qui est utilisée de façon variable selon qu'il s'agisse de travaux lourds, d'entretien courant, d'ingénierie ou d'exploitation, vous évaluerez les modalités d'un recours accru, en veillant à documenter les économies à attendre en termes de crédits mobilisés, d'effectifs et de masse salariale des DIR.

Pour effectuer vos travaux, vous bénéficierez du concours des services de la Direction générale des infrastructures des transports et de la mer et de la Direction du budget qui tiennent à votre disposition les informations pertinentes collectées à ce stade.

Vous voudrez bien nous remettre votre rapport d'ici la fin du mois d'août 2018. Des points d'informations réguliers seront effectués auprès de nos cabinets respectifs.


Gérald DARMANIN


Elisabeth BORNE